

ce département. Leur existence devait nécessairement engager à user de la plus grande prudence dans le gouvernement de la province, et néanmoins la marche suivie par le Bureau Colonial a été de nature à créer ces difficultés si-elles n'avaient pas existé. Dès le principe, les Canadiens Français furent sans déguisement traités comme des étrangers. Leur soumission à la Couronne britannique participait plus de la capitulation que de la conquête, leurs lois, leurs usages et coutumes leur ayant été garantis sous les murs de Québec. Lors que le gouvernement constitutionnel fut donné à la province, ils avaient droit d'attendre que, comme sujets anglais, leur poids dans la balance constitutionnelle se soit proportionné à leur nombre et à leur influence. Mais en cela ils furent amèrement trompés, et leur désappointement à cet égard est l'erreur fondamentale commise par le Bureau des Colonies. Si l'intention du gouvernement anglais était d'annuler l'influence politique de la race française, rien n'était plus absurde que de lui donner un semblant de constitution. Mais cette constitution donnée, la marche la plus sage était de la mettre complètement en pratique. Cependant, on ne le fit pas, et les Canadiens Français s'aperçurent bientôt que, pour eux, la constitution n'était qu'un mot, qu'un manteau qui cachait chez les gouvernants, soit l'intention délibérée de les anéantir, soit une indifférence profonde à leur sort. Cette politique injuste en toutes circonstances, aurait pu cependant participer un peu plus de la sagesse du siècle (Wordly wisdom), s'il y avait quelque raison de supposer que l'élément Anglo-Saxon, l'emporterait bientôt par le nombre dans la province. Mais les preuves du contraire devinrent évidentes par l'immigration annuelle dont les neuf dixièmes se dirigeaient vers la province supérieure; et même jusqu'à ce jour, dans le Bas-Canada, la population française est à l'Anglaise dans la proportion de quatre à un. Cette disproportion fut sans doute encore plus grande, lorsqu'on eût recours à l'expédition irrégulière de gouverner la colonie exclusivement par la population anglaise. Peu de temps s'écoula et le parti Ecossais, ainsi nommé parce que ses principaux chefs sont Ecossais, éleva et monopolisa l'influence politique de la province. Presque tous les emplois de confiance ou de profit passèrent bientôt dans les mains de la population anglaise. Le gouvernement exécutif fut à sa disposition et la législation du pays fut, ou préparée de manière à favoriser ses vues, ou entravée pour servir ses caprices. En réalité, une petite Irlande fut établie sur les bords du St. Laurent, et tout cela avec une forme constitutionnelle de gouvernement provincial qui mettait à la disposition de la race proscrite, au moins une des Chambres de la Législature, l'autre, la Chambre Haute de même que le gouvernement exécutif appartenait à la race anglaise. Ainsi furent remplies toutes les conditions d'un antagonisme politique et désespéré. La minorité favorite avait en son pouvoir l'exécutif, deux branches de la législature et presque tout le patronage de la province. La majorité proscrite possédait seulement la branche populaire du parlement. Un autre résultat ne pouvait découler d'un semblable état de choses, sans violer les règles qui existent entre la cause et l'effet. Les deux races vinrent bientôt en collision et la capitale fut leur champ de bataille. La brèche une fois ouverte devenait irréparable: mais l'erreur est de l'avoir permise. La majorité pressa de tout le poids de sa force numérique sur la minorité, et la minorité appuyée par le Bureau colonial pesa sur la majorité. Un antagonisme chronique se changea bientôt en animosité, en haine, et la rébellion de 1837 en fut la conséquence. La responsabilité de cet événement pèse sur le gouvernement impérial. Il ne fut pas le résultat de la diversité de races ou de religions dans le Bas-Canada, mais la conséquence de l'aggravation déléguée de cette diversité par suite de l'administration de la province par le bureau colonial. L'histoire du Haut-Canada ne diffère de celle de la province inférieure que par ses détails qui tendent à dessiner plus fortement encore les vues étroites du département colonial. Là, il n'avait aucune excuse de diversité de races ou de croyances à donner pour sa mauvaise administration. Les difficultés qu'il y éprouvait étaient son ouvrage, et les avait semées et il en a depuis recueilli une ample moisson. Lorsque le Haut-Canada fut constitué en province séparée, on promit à ses habitants une constitution qui devait être l'image, la copie de celle de la mère patrie. En d'autres termes, on leur promit un gouvernement représentatif, et au lieu de ce gouvernement on les livra presque immédiatement à la merci d'une oligarchie locale. Un parti, celui des canadiens natifs s'organisa promptement. Ce parti par les mariages et les alliances qui eurent lieu entre les familles de ses chefs, obtint un nom qui, pendant un temps, eut une signification importante en Europe. Le Family Compact (Le pacte de Famille) fut dans le Haut-Canada ce que le parti Ecossais était dans le Bas. Il s'empara bientôt de tout le pouvoir, de toute l'influence du gouvernement. Pour affermir et perpétuer son pouvoir il se donna de vastes étendues de territoires; presque chaque branche, chaque partie, chaque rejeton de la grande famille acquit des

dues considérables de terres incultes; et de peur que les biens ainsi acquis ne devinssent onéreux à leurs possesseurs, on prit grand soin de n'imposer aucune taxe sur les terres non réclamées. Il s'opposa à l'immigration par crainte que les talents et l'influence de la mère-patrie ne le dépoussassent de son autorité. Il créa des querelles, et fut la cause de discussions futures en embrassant un système de persécution religieuse, et en appropriant pour la dotation de l'église anglicane, un septième des terres mesurées de la Province, quoi qu'il fut évident à tout homme de bon sens, qu'une église établie était aussi déplacée en Amérique qu'un palmier dans la Nouvelle-Zélande. Dans le même esprit, il détourna de leurs destinations les terres affectées à l'éducation en appliquant la plus grande partie à la dotation d'une magnifique université aussi intolérante que nos propres universités. Il monopolisa tous les emplois et distribua tout le patronage du gouvernement. En un mot, il regardait le gouvernement comme son bien, et la colonie comme son patrimoine. Comme on peut l'imaginer, une multitude d'abus naquit de ce système. Les griefs s'accumulèrent à un tel point que tout espoir s'éteignit dans le cœur de beaucoup de libéraux. Ainsi allaient les choses dans le Haut-Canada, lorsqu'en 1836, sir F. B. Head prit les rênes du gouvernement. Le temps était critique. L'horizon du Bas-Canada devenait chaque jour plus menaçant, et dans le Haut-Canada les affaires se précipitaient vers une crise. Les libéraux attendaient avec anxiété la première démarche du gouverneur. Elle fut conciliatrice. Trois des chefs libéraux, MM. Dunn, Rolph et Baldwin furent ajoutés au cabinet Tory. Mais l'espérance provoquée par cet acte dura peu; quelques jours après les libéraux résignèrent. La difficulté origina sur la responsabilité du gouvernement. Sir Francis voulait faire des automates de ses ministres. Les membres libéraux du ministère prétendirent qu'ils étaient responsables au peuple des actes du gouvernement, et que l'exécutif ne devait pas agir sans leur consentement. Le gouverneur lui, disait qu'il était seul responsable, et non au peuple de la colonie, mais au gouvernement impérial. En d'autres termes, le peuple du Canada n'y a qu'une partie de son gouvernement n'était responsable envers lui. Une semblable déclaration outrageait le sens commun, et la capitale du Haut-Canada fut en commotion. L'excitation se répandit dans toute la province. Le parlement fut dissous et une élection générale s'en suivit. Le gouvernement, par l'intimidation, la corruption et en dénaturant la question en usage entre lui et les libéraux se procura une majorité dans la nouvelle Chambre d'Assemblée. Il prétendit que les libéraux voulaient l'annexion aux Etats-Unis et que la question soumise au peuple était de savoir si la colonie demeurerait fidèle à la mère patrie, ou non. Le triomphe des Tories exaspéra les libéraux. Jamais le Family Compact ne parut si assuré du pouvoir que dans la session parlementaire qui suivit, et dans celle de 1838. Pendant que ces choses se passaient dans le Haut-Canada, le parti Ecossais poursuivait les Canadiens-Français au désespoir. En novembre 1837, il les poussa à la rébellion, et un mois après le feu de l'insurrection se repandit dans la province supérieure.

(A continuer.)

Table with 4 columns: Item, s., d., c. Items include Potasse, Perlesse, FLEUR, GRAINS, PROVISIONS.

ANNONCES

A VENDRE. BAGUETTES de Métal jaune de 1 à 12 de pouces, patentes de Muntz, Fer en barres assortis, Etoupe anglaise, Chaîne de seconde main de 2 à 11 de pouce pour Brame, Clous de Tillac et de Chaloupe, Coal Tar d'Archangel, Meilleures Briques à Feu, Machines patentes de Bettley & Roberts, Blanc de Plomb, Meilleur Coke, etc. etc. J. E. OLIVER, Rue Dalhousie, Québec, 18 juin 1849.

Mr. ARTHURSON, L'HONNEUR d'annoncer qu'il donnera ce SOIR, un CONCERT BALLADE, à l'Hotel St. George, Billets 2s-6d. Le Concert commencera à 8 heures et demi. Québec, 18 juin 1849.

Vente par Encas. PAR-EN-CAN Sera vendu à St. Gervais, le 21 du courant à HUIT heures du MATIN: — TOUT le MOBILIER et la BIBLIOTHEQUE etc. de feu MESSIRE Ls. ANT. MONTMIRY. Par ordre de LOUIS POULLIN, Præ. Exécuteur-Testamentaire. Québec, 11 juin 1849.

BANQUET NATIONAL de la ST. JEAN-BAPTISTE. Le Soussigné, chargé de préparer un Banquet pour la célébration de la Fête Patronale de la Société, prévient Messieurs les membres qu'une liste pour l'inscription des personnes qui désirent y assister, sera ouverte chez lui d'ici au 20 courant. Comme il ne peut admettre qu'un nombre très limité de convives, ceux qui n'auront pas déposé leurs noms avant cette époque ne pourront pas être admis. Le Banquet aura lieu LUNDI soir, le 25 de JUIN courant sous la direction du comité. Le président prendra son siège à 8 heures précises. Prix des cartes: — 5-7 deniers et demi. Elles seront à vendre chez le soussigné. JACQUES BLANCHARD. Québec, 18 juin 1849.

PIANO A VENDRE. Une personne désire vendre un PIANO, de la manufacture de Cheapside, & Cie de Londres, pour la somme de £14 seulement. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 18 juin 1849.

Contrat du Gouvernement. BUREAU DU SHERIFF, 12 Juin, 1849.

DES SOUMISSIONS seront reçues à ce Bureau, jusqu'à LUNDI le DIX-NEUF de JUIN courant, à MIDI, pour la fourniture des articles et autres edicules commandés, pour l'usage de la PRISON, depuis le 1 Juillet 1849 au 30 Juin 1850. — Bois de chauffage, par corde, mesure Française, parties égales d'Erbule et de Merisier, environ 300 cordes, coupé d'Hiver dernier et à être livré et coté dans la cour de la prison comme il sera réglé. Pain bis de la meilleure qualité, et sera réglé. Pain bis de la meilleure qualité, par minot. Eau par tonne, lait par gallon. Et les Epiceries suivantes, savoir: — Gruau par quintal; Mélasse par gallon; Chandelles de suif et Savon de Montréal, meilleure qualité, par livre. Le soussigné est autorisé à dire que le paiement se fera tous les six mois, en janvier et juin. Des Cautions seront requises pour l'exécution du susdit contrat. W. S. SEWELL, Sheriff. Québec, 13 juin, 1849.

Bureau du prêt aux Incendies. HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échû qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis. FELIX GLACKEMEYER.

BRANDY. Maintenant en débarquement du "Joseph" et à vendre par les Soussignés: 11 BARRIQUES de meilleur BRANDY de Cognac, marque de Hennessy 1847 WELCH & DAVIES. Québec, 28 mai, 1849.

SUCRES A VENDRE. 65 BOUCAITS et 65 NADE brillante. 60 quarts de Haricots fondus, 2 do Huile de veau marin, maintenant en débarquement de la Goëlette "St. HELENE" d'Italie. RYAN, BROTHERS & CHAPMAN, Québec, 30 mai 1849.

AVIS.—Le soussigné fait ses remerciements sincères à ses amis et au public en général pour leur généreux patronage pendant qu'il tenait magasin au No 9, rue Saint-Jean, et il prend maintenant la liberté de leur annoncer qu'il a repris le COMMERCE DE QUINCAILLERIE dans toutes ses branches au No 55, rue Saint-Paul, près du Marché, où il se propose de faire une expérience complète du système des petits profits et des prompts retours. Ceux qui désiraient se procurer des marchandises dans sa ligne trouveront leur avantage à consulter ses prix avant d'en acheter ailleurs. RICHARD J. SHAW. Québec, 1er juin, 1849.

JUSTICE.—AIDE DEMANDE.

VU l'accident arrivé au cylindre du nouveau steamer Cosmopolite, qui est prêt à être lancé à la prochaine marée, le mariage du Charlevoix et les réparations nécessaires aux deux steamers, forcent le soussigné à faire un nouvel appel au public pour en obtenir de l'aide, soit en parts de Scrips, dons ou prêts, le dernier garanti par une hypothèque sur l'un des deux vaisseaux. JOHN RYAN. Québec, 1er juin 1849.

GUTTA PERCHA. CANNES pour promenade à Pied et à Cheval, FOUETS etc., etc. Un lot choisi et une variété d'autres articles qui viennent d'être reçus par le DOUGLAS, et à vendre par le soussigné. JOSEPH AULD, Sellier, Rue la Fabrique. Québec, 30 mai 1849.

PROVINCE DU CANADA. Elgin et Kincardine. VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. A TOUS CEUX QUE CES PRESENTES VERBONT.—SALUT: Proclamation. L. H. LAFONTAINE, ATTENDU que de Procureur-Général. A bonne heure le matin du DIX-NEUF de mai courant, quelque personne ou personnes mal intentionnées ont illégalement, félonieusement et malicieusement mis le feu à une bâtisse, ou construction dans le Chantier de MM. ALLAN GILMOUR & Compagnie, située à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de Québec. SACHEZ MAINTENANT qu'une RECOMPENSE de

£250 courant sera payée à quiconque n'étant pas le coupable principal, donnera telle information qui conduira à la découverte, à l'arrestation et conviction du coupable ou des coupables qui ont ainsi mis le feu à la dite bâtisse. En foi de quoi nous avons fait apposer aux présentes, le Grand Sceau de notre dite Province du Canada, Testeur, notre Très Fidèle et bien aimé Cousin, JAMES COMTE D'ELGIN & KINCARDINE, Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Charbon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de et sur nos Provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, &c., &c. En notre Hotel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province, ce VINGT-HUITIEME jour de MAI en l'année de Notre-Seigneur mil huit-cent quarante-neuf et la douzième de Notre Règne.

Par Ordre, J. LESLIE, Secrétaire. 1er juin, 1849. \$600 de Recompense. ATTENDU qu'une personne ou des personnes mal intentionnées, de bonne heure dans la matinée du 19 courant, ont illégalement, félonieusement et malicieusement mis le feu à une bâtisse ou construction dans le chantier appartenant au soussigné, à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de cette ville, AVANT est en conséquence donné qu'une récompense de CENT-CINQUANTE LIVRES courrant seront payés à quiconque donnera des informations pour faire appréhender et convaincre le coupable ou les coupables. ALLAN GILMOUR & Cie. Québec, 28 mai, 1849. LES Soussignés qui occupent des maisons dans l'Ance de Wolfe, offrent une récompense additionnelle de CINQUANTE LIVRES à être payés sur conviction du coupable ou des coupables.

Robert McCord, John Hamilton, James Morrison, John Dods, William Wright, Michael Lynch, Henry Drain, Wm. Tweedell, David Cody, Richd. Cotter, John Corwell, M. Lynch jr, William Moore, James Lynch, Francis Doyle, Edw. Mafoy, Jno. Robertson, George Carrwell, Jones Ennis, Thos. Stewart, Thos. Cartwell, jr, Walter Worleng, George Chambers, Charles Muller, Sam. McMurdie, John Brindleton, Samuel Campbell, John Galan, John Quinn, Hugh Miller, Robert Galan, Michael Carroll, John McCord, Wm Adams, Wm Healy, John Laughton, John McGorman, Wm Roberts, Geo. Breaner, Michael Ennis, James Campbell, Lawrence Mangat, Jerem. Donevan, John Hennessy, William Williams, Francis McCarty, James Daisey, A. Hammond, John Brady, Patrick Ferrol, Patrick Kenna, John Dempsey, John Bat, Noel Wm. Deacon, George Brown, Wm Penny, Isaac Doucet, John Humble, Patrick Doyle, John Murphy, Alex Thomson, Peter Rae, David Boss, Thos Ray, Jos Beaumont, George Davison, James Walsh, William Quinn, Edward Quinn, John Fauning, John Reid, William Buchanan, John O'Neil, Duncan Mains, Henry Quirt, John Morrison, John Coxon, Moses Murphy, Jno. Shughnessy, Wm. Reid, Jno. Maddison, Jno. McBride, Francis Burrett, Thomas Quirt, John McGurn, Wm Detham, Wm Hill, Thos Cartwell, Thos Nash, James Shea, Anthy. White, Alex. Robinson, Wm. Henry Scur, Joshua Kerr, S. Furlong, W. Nicholson, Wm. Anderson, Robert Belcase, Robert Ennis, Thos. Cullen, Thomas Lenahan, John Adams, W. Robinson, R. Belcase, jr, John Cameford, Patrick Houlihan, Patrick Walsh, J. Lynch, Daniel Mullend, Edward Cody, Thomas Condy, Thos Humble, Peter Lavelle, John Reilly, Donald McKimion, Wm Young, John McCormick, Wm Paul, James O'Donovan, Edward Elsworth, Michael Donoghue, James Doth, Wm Lynch, Thos Cullen, Garret Murphy, John Wilson, Phillip H. Rogers, Robert Carswell, Samuel Campbell, Walter Shallow, Patrick Kelly, Bart. Donaghue, Thomas Walsh.

William Quinn, Edward Quinn, John Fauning, John Reid, William Buchanan, John O'Neil, Duncan Mains, Henry Quirt, John Morrison, John Coxon, Moses Murphy, Jno. Shughnessy, Wm. Reid, Jno. Maddison, Jno. McBride, Francis Burrett, Thomas Quirt, John McGurn, Wm Detham, Wm Hill, Thos Cartwell, Thos Nash, James Shea, Anthy. White, Alex. Robinson, Wm. Henry Scur, Joshua Kerr, S. Furlong, W. Nicholson, Wm. Anderson, Robert Belcase, Robert Ennis, Thos. Cullen, Thomas Lenahan, John Adams, W. Robinson, R. Belcase, jr, John Cameford, Patrick Houlihan, Patrick Walsh, J. Lynch, Daniel Mullend, Edward Cody, Thomas Condy, Thos Humble, Peter Lavelle, John Reilly, Donald McKimion, Wm Young, John McCormick, Wm Paul, James O'Donovan, Edward Elsworth, Michael Donoghue, James Doth, Wm Lynch, Thos Cullen, Garret Murphy, John Wilson, Phillip H. Rogers, Robert Carswell, Samuel Campbell, Walter Shallow, Patrick Kelly, Bart. Donaghue, Thomas Walsh. L'Ance de Wolfe, 28 mai 1849.

GLACE! GLACE! GLACE! Le Soussigné ayant une abondante PROVISION de GLACE, est prêt à fournir aux familles et aux bureaux à un prix raisonnable. Prix au magasin, un SOL la livre. R. BACK, No. 48 rue St. Pierre. N. B. Il a toujours en main une variété de biscuits frais. Québec, 30 mai 1849.

A vendre par les Soussignés, Sucre Ramné, Sucre blanc et jaune barié, Genièvre, Brandy, Vin rouge, Montard en jarres de 4 lb, Murinades, Fmpos, Thé Souchong, Young Hyson et Bohea, Veire à Couronne et en Panier, Savon de Liverpool, Blanc de Plomb, Verre, Cables-Châines, Ancres, Briques à feu, Cordages, Tapis. G. B. SYMES & Cie. Québec, 28 mai 1849.

A vendre par les soussignés: SEL de Liverpool, en sacs et en pains, Voisselle du Canada, Terblanc I. C. Etoupe anglaise. CHS. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

Nouveau Magasin de Grains. Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il vient de s'établir dans la rue St. Vallier, porte voisine de la demeure de feu ci-devant FRAZAR-LOUIS, il aura toujours en main un assortiment varié de farine, Son, Grains, Avoine, Orge, Pois, etc., etc, qu'il vendra à des prix des plus réduits, pour argent comptant. DAVID DRAPEAU, Québec, 14 Mai 1849.

SEL. Venant d'arriver par le "Lady Elgin" et à vendre par les Soussignés: — 300 TONNES de Sel de Liverpool en pain, 4000 sacs de 3 boisseaux chaque, C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 23 mai 1849.

Maintenant en débarquement et à vendre par les Soussignés: GENIEVRE de Kuyper, Thé Twankay. CHS. E. LEVEY & Cie, Quai Levey, Québec, 21 mai 1849.

Alex. Lafrance, RELIEUR, DEMEURE maintenant au No. 65, dans le haut de la maison occupée par M. C. Pageau, marchand, près de la maison TERTU, Rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 7 mai 1849.

UNE CARTE. Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Apprentissage, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, 14 mars 1845. Château St. Louis.

Un dernier Avis. Important pour nos Abonnés et pour la Classe Commerciale Française.

Commencer de ce jour, l'Ami de la Religion et de la Patrie, paraîtra à 10 heures du matin. Par des arrangements contractés avec les Directeurs du Télégraphe, nous aurons à chaque numéro toutes les nouvelles commerciales ou autres, transmises par cette voie. A l'arrivée de chaque steamer anglais, nous publierons immédiatement un feuilleton extraordinaire des nouvelles transmises par le télégraphe. Le commerce dans toutes ses branches sera traité, à l'avenir, avec toute l'attention possible. Nous avons lieu d'espérer que par suite des grandes améliorations que nous apportons pour fonder un journal commercial, en langue française, chose négligée jusqu'à ce jour, — on nous verra, compte des dépenses immenses qu'il nous faut faire, et que les personnes engagées dans le commerce et dans les différentes industries, profiteront de ce journal, qui a maintenant une circulation des plus étendues et des plus avantageuses. STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire. Québec, 30 avril, 1849.

Changement de domicile. Ed. Thivierge, Marchand-Tailleur, RUE DESFOSSÉS, Porte voisine de M. Larivière.

REMERCIEMENTS ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et les prévient qu'il a transporté son magasin et sa boutique en la rue Des-Fossés, paroisse de St. Roch de Québec, porte voisine de l'ancien magasin de meubles de M. F. Larivière, où il continuera comme par le passé à avoir un assortiment de marchandises de goût dans sa ligne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différentes modes et coupes de la saison. Québec, 7 mai 1849.

PIANOS MIS D'ACCORD. ETIENNE MONTMIRY, est prêt à mettre d'accord les Pianos qu'on voudra bien lui confier, à l'année ou autrement. Tous ordres laissés au bureau de ce journal, ou chez lui, Rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Dechester, recevra une prompt attention. Québec, 21 mai 1849.